Fiche de données de sécurité



Número de Révision: 002.0 Date de sortie: 04/05/2016

1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

Numéro IDH: LePage PL400 Subfloor and Deck Désignation de

l'article: Adhesive

Type de produit: Non disponible

Raison sociale:

Henkel Canada Corporation 2515 Meadowpine Boulevard

Mississauga, Ontario L5N 6C3

1654126

Région: Canada

Votre contact: Telephone: 800.624.7767

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:

MÉDECIN: Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés)

ou 1-303-592-1711

TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300

1-703-527-3887(appel à frais virés)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

Etat physique: Liquide ou pâte B.2, D.2.B, D.2.A Classes WHMIS de

danger:

Couleur: Beige

À type d'acétone Odeur:

> MISE EN GARDE: LIQUIDE ET VAPEUR EXTRÊMEMENT INFLAMMABLES.

> > LES VAPEURS PEUVENT CAUSER UN RETOUR DE FLAMME.

NOCIF EN CAS D'INGESTION OU D'INHALATION.

PEUT ENTRAÎNER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DE LA

PEAU ET DES YEUX.

Voies d'exposition pertinentes: Inhalation, Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé

Inhalation: Irrite le nez, la gorge et le système respiratoire. L'exposition à des doses élevées peut

> entraîner une dépression du système nerveux central. De telles doses peuvent aussi entraîner des effets indésirables pour le foie, les reins et les poumons. L'abrasion de la matière durcie, par ponçage ou meulage par exemple, peut dégager des particules respirables de quartz de silice, un risque de cancer par inhalation. L'utilisation normale du produit ne cause pas un tel dégagement. Des rapports ont associé la surexposition répétée et prolongée aux dissolvants, avec des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. La mauvaise utilisation intentionnelle, par la concentration et l'inhalation délibérées, peut être nocive, voire même

mortelle.

Contact avec la peau: Le contact prolongé et/ou répétitif de la peau avec ce produit peut causer une

irritation/dermatite.

Contact avec les yeux: Contact avec les yeux peut provoquer l'irritation d'oeil. Les symptômes comprennent des

> piquements, des larmoiements, des rougeurs, des renflements et une vision floue. Toute ingestion peut provoquer des irritations gastrointestinales, des nausées, des

vomissements et des diarrhées.

Conditions existantes aggravées par

Ingestion:

une exposition:

Troubles de la respiration, de la peau et de la vue.

Cette matière est considérée dangereuse selon la norme de communication des risques OSHA

(29 CFR 1910.1200).

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

Numéro IDH: 1654126 Nom du produit: LePage PL400 Subfloor and Deck Adhesive

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Substances dangereuses | Numéro CAS | % |
|------------------------|------------|---------|
| Calcaire | 1317-65-3 | 10 - 30 |
| Kaolin | 1332-58-7 | 10 - 30 |
| Acétone | 67-64-1 | 10 - 30 |
| Rosin ester | Propriété | 1 - 5 |
| Acétate de méthyle | 79-20-9 | 1 - 5 |
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | 0.1 - 1 |
| Quartz (SiO2) | 14808-60-7 | 0.1 - 1 |

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation: Si inhalé, amener immédiatement la personne affectée à l'air frais. Administrer

de l'oxygène si la respiration est difficile. Si des symptômes se manifestent et

persistent, consultez un médecin.

Contact avec la peau: Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si des symptômes se

manifestent et persistent, consultez un médecin.

Contact avec les yeux: S'il y a contact avec les yeux, les rincer immédiatement avec de grandes

quantité d'eau pendant 15 minutes et obtenir une aide médicale immédiate.

Ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Indication pour le médecin: Traiter en tenant compte des symptômes et en apportant un soutien.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair: -17 °C (1.4 °F)

Température d'auto-inflammation: Non disponible

Inflammable/Limites inférieures d'explosion: Non disponible

Inflammable/Limites supérieures d'explosion: Non disponible

Numéro IDH: 1654126

Moyen d'extinction approprié: Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone. En cas d'incendie, refroidir les

récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Porter un appareil respiratoire autonome avec un masque plein visage

fonctionnant à un mode à pression sur demande ou pression positive. Porter

un vêtement de protection totale.

Feu inhabituel ou risques d'explosion: Les récipients fermés peuvent exploser s'ils sont exposés à une chaleur

extrême. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent courir le long du sol vers une

source d'inflammation.

Produit ou gaz issus de la combustion:

À la décomposition, ce produit émet de l'oxyde de carbone, du bioxyde de carbone et/ou des hydrocarbones de faible poids moléculaire.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement: Éliminer toutes les sources d'ignition ou les produits inflammables qui

pourraient venir en contact avec la matière déversée. Bien aérer la zone. Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés pendant le nettoyage. Ne pas laisser le prodxuit entrer dans les égoûts ou les

voies d'eau.

Méthodes de nettoyage: Utiliser une matière absorbante non combustible comme du sable. Utiliser des

outils non-étincelants pour le nettoyage. Absorber le déversement avec une matière inerte. Pelleter la matière dans un contenant approprié pour

l'élimination. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et

municipaux.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Ne pas pressuriser, couper, chauffer ou souder les contenants. Les

contenants vides peuvent contenir des résidus du produit. Ne pas réutiliser les contenants vides. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir hors de portée des enfants. Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes. Les contenants devraient être mis à la terre et mis à la masse du

contenant récepteur.

Stockage: Pour un entreposage sans risque, entreposer entre -20 °C (-4°F) et 50 °C

(122°F)

Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes. Garder les

contenants clos quand ils ne sont pas utilisés.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fichetechnique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

| Substances dangereuses | ACGIH TLV | OSHA PEL | AIHA WEEL | Autre |
|------------------------|---|--|-----------|-------|
| Calcaire | 10 mg/m3 TWA poussière totales | 5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales | Rien | Rien |
| Kaolin | 2 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. | 15 mg/m3 PEL poussière totales 5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. | Rien | Rien |
| Acétone | 250 ppm TWA 500 ppm STEL | 1,000 ppm (2,400 mg/m3) PEL | Rien | Rien |
| Rosin ester | Rien | Rien | Rien | Rien |
| Acétate de méthyle | 200 ppm TWA 250 ppm STEL | 200 ppm (610 mg/m3) PEL | Rien | Rien |
| Dioxyde de titane | 10 mg/m3 TWA | 15 mg/m3 PEL poussière totales | Rien | Rien |
| Quartz (SiO2) | 0.025 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. | 0.3 mg/m3 TWA poussière totales 2.4 MPPCF TWA Respirable. 0.1 mg/m3 TWA Respirable. | Rien | Rien |

Remarques sur la conception des installations techniques:

Numéro IDH: 1654126

La ventilation par aspiration à la source est recommandée guand la ventilation générale n'est pas suffisante pour maîtriser la contamination aéroportée à des

niveaux inférieurs aux limites d'exposition professionnelle.

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré approuvé

NIOSH s'il y a possibilité de dépasser les limites d'exposition établies. Quand les risques en milieu de travail justifient le port d'un appareil respiratoire, des appareils de protection respiratoire doivent êt reutilisés et un programme qui

suit les réglements fédéraux 29 CFR1910.134 doit être appliqué.

Protection des yeux: Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral.

Protection de la peau: Gants étanches, résistants aux produits chimiques.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique: Liquide ou pâte Couleur: Beige

À type d'acétone Odeur: Seuil de détection d'odeur: Non disponible Valeur pH:

Pression de vapeur: Non disponible

Point / zone d'ébullition: 56 - 57 °C (132.8 - 134.6 °F)

Point/domaine de fusion: < 0 °C (< 32°F)

Gravité spécial: 1.44 Densité de vapeur: 2.0

Point d'éclair: -17 °C (1.4 °F) Inflammable/Limites inférieures d'explosion: Non disponible Inflammable/Limites supérieures d'explosion: Non disponible Température d'auto-inflammation: Non disponible Taux d'évaporation: 14.4 Solubilité dans l'eau: légèrement soluble

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non disponible

Teneur VOC: 0.22 %; 5.67 g/l (en poids, calculées en utilisant la méthode de CARB; g / L

moins d'eau, moins exemptions calculées en utilisant la méthode de

SCAQMD)

Viscosité: 375,000 mpa.s

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité: Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

Sensibilité aux chocs

mécaniques:

Non disponible

Sensibilité aux décharges

électrostatics:

Non disponible

Réactions dangereuses: Ne se produira pas.

Produits de décomposition

dangereux:

Bioxyde de carbone, oxyde de carbone et gaz et particules irritants et/ou toxiques peuvent

être générés par décomposition thermique ou combustion.

Produits incompatibles: Des oxydants forts.

Conditions à éviter: Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Produits toxicologiquement synergiques: Non disponible

Voyez ce qui suit concernant l'irritabilité du produit, la sensibilisation au produit, la cancérogénicité, la toxicité pour le système reproductif, la tératogénicité et la mutagénicité.

| Substances dangereuses | NTP cancérigène | IARC cancérigène | OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé) | ACGIH Cancérigène |
|------------------------|---|------------------|--|-------------------|
| Calcaire | Non | Non | Non | Non |
| Kaolin | Non | Non | Non | Groupe A4 |
| Acétone | Non | Non | Non | Groupe A4 |
| Rosin ester | Non | Non | Non | Non |
| Acétate de méthyle | Non | Non | Non | Non |
| Dioxyde de titane | Non | Groupe 2B | Non | Groupe A4 |
| Quartz (SiO2) | Connu pour être cancérigène pour l'homme. | Groupe 1 | Non | Groupe A2 |

| Substances dangereuses | LC50s et LD50s | Effets sur la santé/Organes cibles | |
|------------------------|--|--|--|
| Calcaire | Rien | Poussières nuisibles | |
| Kaolin | Oral LD50 () = > 5,000 mg/kg Dermal LD50 () = > 5,000 mg/kg | Poussières nuisibles | |
| Acétone | Oral LD50 () = 5,340 mg/kg Oral LD50 () = 5,800 mg/kg Oral LD50 () = 9,800 mg/kg Dermal LD50 () = 20,000 mg/kg Inhalation LC50 (, 8 h) = 50.1 mg/l Inhalation LC50 (, 4 h) = 76 mg/l | Système nerveux central, Irritant | |
| Rosin ester | Rien | Irritant | |
| Acétate de méthyle | Oral LD50 () = 3.7 g/kg | Sang, Système nerveux central, Yeux, Irritant | |
| Dioxyde de titane | Rien | Irritant, Respiratoire, Quelques éléments de preuve de cancérogénicité | |
| Quartz (SiO2) | Rien | Système immunitaire, Poumon, Quelques éléments de preuve de cancérogénicité | |

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Aucune prévue.

Numéro IDH: 1654126

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Nettoyant recommandé:: Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

Numéro de déchets dangereux: Non disponible

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct:

Division:

Numéro d'identification:

Groupe d'emballage:

ADHÉSIFS

3

UN 1133

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct:

Division:

Numéro d'identification:

Groupe d'emballage:

Adhesives

UN 1133

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct:

Division:

Numéro d'identification:

Groupe d'emballage:

ADHESIVES

3

UN 1133

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont

exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act ou en

sont exempts.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précedante version dans les paragraphes: Cette fiche technique santé-sécurité contient des modifications de la version précédente dans les sections: 3, 8, 11, 15

E produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Préparé par: Mary Ellen Roddy, Spécialiste Administratif, Affaires Réglementaires

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.